

DOSSIER DE DEMANDE 2020

POUR BENEFICER DE LA MESURE

« AIDE A LA VACHE ALLAITANTE »

A COMPLETER

« Demande pour bénéficier des dispositions vaches allaitantes » Page 2

« Déclaration du cheptel » Page 3



PIECES A FOURNIR (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)

- 1 copie de la carte d'inscription 'définitive' au registre de l'agriculture (année en cours)
- 1 copie d'une pièce d'identité
- 1 relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur
- 1 copie de l'extrait de RIDET au nom du demandeur, de moins de 6 mois

À RETOURNER A :

DAVAR-SAR - BP M2 – 98 849 - Nouméa Cedex

DEMANDE POUR BENEFICIER DES DISPOSITIONS VACHES ALLAITANTES

Je soussigné(e) (NOM prénom, qualité).....

Domicilié(e) à (adresse postale complète)

Agissant pour le compte de (désignation et Ridet de l'entreprise ou de l'organisme)

Inscrit(e) au registre de l'agriculture sous le N° :

Lieu de l'exploitation (lieu-dit, commune) :

Contact(s) téléphonique(s) (fixe, mobile) :/.....

Adresse Mail :

demande à bénéficier des dispositions de la mesure vache allaitante prévues par la délibération n° 240 du 15 décembre 2006.

Certifie avoir pris connaissance des obligations qui incombent à ma société (ou à moi-même) du fait de l'admission au bénéfice des dispositions de la délibération précitée.

Ces obligations consistent à :

- **Identifier individuellement** conformément au système agréé tous les veaux nés dans le courant de l'année, au plus tard avant trois mois d'âge ;
- **Transmettre mensuellement** et au plus tard trimestriellement les documents de notification bovin (déclaration des naissances et des mouvements des animaux sur l'exploitation), dûment renseignés ;
- **M'acquitter du versement** du prélèvement au fonds de développement de l'élevage bovin pour tous les animaux commercialisés en viandes ;
- **Conserver** les éléments permettant de retracer la destination finale des animaux primés ;
- **Faciliter tout contrôle** que les agents habilités estimeraient utiles d'effectuer.

Je m'engage sur l'honneur à me conformer à l'ensemble des dispositions rappelées précédemment sous peine des sanctions prévues par la délibération précitée, notamment en son article 7.

- En complément, je souhaite m'engager dans la démarche IPG (identification pérenne généralisable) qui consiste à identifier/boucler l'ensemble du cheptel (**je coche la case**). Informations auprès du GDS-A au 44.52.45.

Date, nom, signature du demandeur
cachet de la société (de l'organisme)

DECLARATION DU CHEPTEL

I. Bilan de l'exercice précédent (2019) :

A RENSEIGNER

Nombre d'animaux nés en 2019	
Nombre d'animaux commercialisés en animaux de boucherie par catégorie :	
- Nombre de GB (>24 mois)	
- Nombre de JB (entre 13 et 24 mois)	
- Nombre de veaux (\leq 12 mois)	
Nombre d'animaux commercialisés en vif (vente en élevage)	
Nombre d'animaux nés et conservés dans l'élevage	

II. Effectif du cheptel bovin à la date de la demande :

A RENSEIGNER

Nombre de vaches mères* (VM) : femelles mises à la reproduction (y compris les génisses)	
Nombre de GB Femelles (>24 mois) (hors femelles mises à la reproduction)	
Nombre de taureaux	
Nombre de GB Mâles (>24 mois) (hors taureaux)	
Nombre de JB Femelles (entre 13 et 24 mois)	
Nombre de JB Mâles (entre 13 et 24 mois)	
Nombre de Veaux Femelles (\leq 12 mois)	
Nombre de Veaux Mâles (\leq 12 mois)	
TOTAL DU NOMBRE D'ANIMAUX PRESENTS SUR L'EXPLOITATION	

* une vache mère (VM) est une femelle d'au moins 30 mois mise à la reproduction

III. Estimation du nombre total de naissances prévues pour l'année 2020 :

Adresse postale :

DAVAR-SAR - BP M2 – 98 849 - Nouméa Cedex

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la DAVAR aux numéros suivants :

25 . 51 .44 / 25 . 51 . 35